

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Treizième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 12 – 15 août 2003

Commerce important de plantes

Application de la résolution Conf. 12.8

Taxons à examiner [décision 12.74]

ESPECES D'ALOE D'AFRIQUE ORIENTALE UTILISEES SOUS FORME D'EXTRAITS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. La décision 12.74 charge le Comité pour les plantes d'examiner, dans le cadre de l'étude du commerce important, les espèces d'*Aloe* d'Afrique orientale utilisées sous forme d'extraits (résolution Conf. 12.8).
3. Le Secrétariat a chargé *Fauna and Flora International* de conduire la phase de recherche dans l'examen des espèces d'*Aloe* d'Afrique orientale utilisées sous forme d'extraits. Cette phase a commencé en janvier 2003 et s'achèvera au second semestre de 2003. Le rapport final sera soumis au Comité pour les plantes à sa 14^e session.